Compte-rendu de la réunion tenue dans les bureaux de Waste Management de Sainte-Sophie

le 17 septembre 2009

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot C.P. 42008, succ. Saint-Louis Québec (Québec) G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACC	CUEIL DES PARTICIPANTS	1
2.	ADC	PTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
3.	ADC	PTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 4 JUIN 2009	2
4.	ACT	IONS DE SUIVI	2
5.	RAF	PORT D'ACTIVITÉS	6
į	5.1	Registre des plaintes	6
į	5.2	Suivi « goélands »	8
į	5.3	Visites du site Internet	9
į	5.4	Courriels	9
į	5.5	Chronique dans le journal Le Contact	9
į	5.6	Diffusion du Rapport annuel 2008	9
6.	_	RET D'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT POUR LE PROJET DE VELOPPEMENT	10
7.	ANN	IONCE DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE	14
8.	PRÉ	SENCE DU COMITÉ À LA JOURNÉE PORTES OUVERTES	15
9.	DIVI	ERS	15
10	PRC	OCHAINE RÉUNION	16

Liste des annexes

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Présentation sur la Woodwardie de Virginie
Annexe 4	Registre des plaintes
Annexe 5	Graphiques de suivi des goélands
Annexe 6	Tableau des statistiques de visite du site Internet
Annexe 7	Tableaux sur la provenance des visiteurs du site Internet
Annexe 8	Extrait du journal Le Contact
Annexe 9	Présentation sur le décret d'autorisation du gouvernement pour le projet de développement
Annexe 10	Communiqué de presse sur les deux projets financés par le Fonds de valorisation agricole
Annexe 11	Article paru sur le projet de verger de sureau à Sainte-Sophie
Annexe 12	Communiqué de presse sur la journée portes ouvertes au site

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés pour la visite du site qui a précédé cette réunion du Comité de vigilance. Lors de rencontres précédentes du Comité de vigilance, il avait en effet été convenu d'organiser une visite du site. Le Comité a effectué la tournée en début de rencontre, les principales composantes du site ont été vues : la station de compression des biogaz, le front de déchets et les nouvelles cellules en construction, les bassins de traitement des eaux et le nouveau bâtiment du réacteur biologique séquentiel (RBS). Un tour de propriété complet a été réalisé.

Pour faire suite à la visite du site, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Les jours qui se sont écoulés sans accident de travail sont affichés à l'entrée du site.	M. Brien répond que l'affiche expose effectivement les jours sans accident de travail. 102 jours se sont écoulés présentement sans qu'aucun accident ne survienne pour le secteur des transports. Dans le secteur de l'enfouissement, le dernier accident remonte à sept ans.
	M. Brien poursuit qu'il y a eu beaucoup de programmes pour sensibiliser les travailleurs à la prévention. WM a accordé beaucoup d'importance à la nécessité d'effectuer un virage en faveur d'une meilleure santé et sécurité. Auparavant, les accidents occasionnant des décès se dénombraient à 50 par année dans l'industrie tandis qu'aujourd'hui la moyenne se situe à environ une quinzaine. M. Brien ajoute que chaque semaine, WM effectue une petite annonce par rapport à un aspect de santé et sécurité. Des formations avec les employés, des
	rencontres thématiques et la révision des procédures avec les employés après un accident sont d'autres moyens de prévenir les accidents. M. Brien émet que la santé et sécurité est réellement une priorité pour

Questions ou commentaires	Réponses
	l'entreprise. Il s'agit du premier sujet qui est discuté lors des réunions de directeurs.
	M. Brien termine en mentionnant que M. Simon Mercier a même entamé un programme pour la santé et le bien-être des employés. Il ajoute que des conditions sont aussi émises dans les devis pour les sous-traitants.
Êtes-vous syndiqués ?	M. Brien répond que cela varie d'un site à l'autre. Au Québec, seul le site de Sainte-Sophie est syndiqué.

M. André Delisle, de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animateur de la réunion.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

L'ordre du jour est accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 4 JUIN 2009

Le compte-rendu de la réunion du 4 juin 2009 a été envoyé aux participants. Aucune modification n'est demandée par les membres du Comité. Le compte-rendu est donc adopté.

4. ACTIONS DE SUIVI

M. Vincelette précise que WM a bien pris connaissance des suivis de la dernière rencontre. L'ordre du jour tel qu'adopté permettra de revenir sur certaines de ces actions de suivi, par exemple pour répondre aux questionnements sur les visites du site Internet.

Le projet d'utilisation des biogaz pour le chauffage à l'année du système de traitement des eaux a été abordé au moment de la visite.

M. Vincelette cède la parole à M. Brien pour un suivi concernant un camion vu avec une plaque de l'Ontario. M. Brien précise que les camions avec une plaque de l'Ontario transportent des déchets qui viennent de la communauté urbaine de l'Outaouais. Le transporteur vient de l'Ontario. Il ajoute que WM a demandé à ce que ces camions ne soient plus utilisés par le sous-traitant.

M. Vincelette invite ensuite M. Mercier à revenir sur la demande du comité pour augmenter le nombre d'oiseaux au permis d'abattage du Service canadien de la faune (SCF). M. Mercier précise que le présent permis viendra à échéance au mois de novembre. Il travaille présentement sur le projet de renouvellement avec le SCF, et ce, afin de pouvoir reprendre l'abattage au printemps 2010. Il effectuera un suivi de l'état de situation lors de la prochaine réunion.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce qu'on va augmenter le volume d'abattage ?	M. Mercier répond que WM désire, dans un premier temps, pouvoir reprendre l'abattage. Pour l'augmentation du volume, une décision sera prise après l'analyse du rapport du projet-pilote.
	M. Brien ajoute que le projet pilote était d'une durée de 3 ans. Un rapport présentera les résultats et les recommandations concernant l'abattage des goélands. WM saura alors si la technique est assez efficace, s'il est suggéré d'étendre la pratique à d'autres sites, etc. En attendant ces résultats, WM aimerait avoir un permis temporaire pour poursuivre le travail. Sur le site de Sainte-Sophie, nous constatons de notre côté que c'est très efficace.
Au lac L'Achigan, l'association des propriétaires s'est équipée avec des imites-rapaces, des fusées, etc. et a vu des améliorations énormes. Il y a également un programme qui existe sur la nidification aux îles Boucherville.	M. Brien mentionne qu'il s'agit d'un gros programme auquel les municipalités, WM et BFI à Lachenaie participent. Les premiers relevés étaient effectués cette année afin de dénombrer la population, identifier les corridors de migration, etc.

Questions ou commentaires	Réponses Ensuite, un travail sur le contrôle des œufs sera effectué avec une huile qui vient sceller les pores des œufs.
Ils n'utilisent pas de la peinture sur les œufs?	M. Brien précise que le produit utilisé est une sorte d'huile.
Est-ce que l'on sait si ça vaut la peine d'augmenter le nombre d'oiseaux à abattre dans le programme ou si on garde le statut quo.	M. Mercier répond que TECSULT recommande de son côté d'augmenter le nombre d'oiseaux.
Leur recommandation est de quel ordre ? On double le nombre ?	M. Mercier précise qu'il détient l'information dans ces documents, mais ne connaît pas le chiffre exact. Il vérifiera l'information.
Est-ce que ce serait pertinent d'avoir une marge de manœuvre sur le nombre d'oiseaux en fonction de l'achalandage saisonnier?	M. Brien répond qu'il faut encore étudier cette question.
Le permis d'abattage se termine en novembre. Le rapport de recommandations sera prêt à quel moment ?	 M. Brien répond que le rapport sera prêt en début d'année 2010. M. Mercier précise que WM veut aller de l'avant avec des demandes au Service canadien de la Faune (SCF).
Combien de temps faudra-t-il au SCF pour rendre une décision ?	M. Brien signifie que WM et le SCF ont une bonne collaboration. Il précise que WM va insister pour que le dossier avance le plus rapidement possible.
Est-ce que c'est possible d'avoir le rapport pour la prochaine rencontre en décembre ?	M. Mercier précise que WM n'aura pas le rapport puisque l'abattage et les décomptes ne seront pas terminés.

ACTIONS DE SUIVI:

Effectuer un suivi sur le renouvellement du permis d'abattage auprès du SCF lors de la prochaine rencontre du Comité;

Trouver le nombre d'oiseaux supplémentaires que TECSULT recommande d'abattre dans le cadre du programme d'abattage sélectif des goélands du site;

Présenter le rapport de TECSULT sur le projet-pilote d'abattage des goélands dès qu'il sera disponible, c'est-à-dire vers le printemps 2010.

M. Brien effectue le suivi sur une autre demande antérieure du Comité, soit celle de visualiser la Woodwardie de Virginie. M. Brien présente quelques photos de la fougère en expliquant que c'est sa tige noire qui la distingue des autres fougères. Il ajoute que le statut de la Woodwardie est « susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable», ce qui signifie que l'espèce n'est pas protégée légalement, mais qu'elle présente une situation suffisamment préoccupante pour faire l'objet d'un suivi gouvernemental, suivi qui pourrait éventuellement mener à un changement de statut. Il termine en mentionnant qu'une petite partie de la colonie de la Woodwardie de la région se trouve sur les terrains de WM ou sur des terrains adjacents à la propriété, mais que la majeure partie est sise à Sainte-Anne-des-Plaines. Par contre, avec les énoncés du décret, la Woodwardie n'est plus touchée par le projet de développement et donc, la compensation n'est plus exigée.

La présentation sur la Woodwardie de Virginie se trouve à l'Annexe 3.

M. Vincelette effectue un autre suivi par rapport à la liste des membres du Comité de vigilance. Il précise que M. Proulx fait maintenant partie de la liste téléphonique pour les avis de tout genre de la part de WM. Un membre du Comité précise qu'il faudrait effectuer la convocation aux réunions par téléphone et non par courriel dans le cas de Mme Céline Mul. Finalement, il est demandé que le nom de Jean-Pierre Deschênes soit définitivement enlevé de la liste des présences.

Il poursuit en mentionnant que le suivi à propos de la participation du CRE-Laurentides au Comité est toujours en suspens. Il précise qu'une démarche a été menée auprès de l'organisme pour remplacer M. Drapeau, l'ancien représentant. Le CRE-Laurentides avait laissé entendre qu'une personne viendrait peut-être à la présente rencontre. L'organisme devrait décider d'un nouveau représentant lors de leur prochaine rencontre de conseil d'administration, ou encore de ne pas renouveler leur participation au Comité. Si c'est le cas, M. Vincelette conclut que des démarches seront mises en place afin de trouver des représentants de groupes environnementaux.

Le dernier suivi effectué par M. Vincelette concernait une intervention d'un membre du Comité lors d'une rencontre précédente à propos des avancements de la Ville de Portland en termes de gestion des matières résiduelles. M. Vincelette explique qu'un collègue lui a fourni quelques informations. D'un point de vue résidentiel, il existe un fort taux de récupération tandis que du côté commercial, l'objectif pour 2015 est de réduire au taux de production de 2005. Il ajoute que beaucoup d'éducation et de sensibilisation sont réalisées sur le thème de la réduction à la source.

ACTIONS DE SUIVI:

S'assurer qu'à l'avenir, Mme Mul soit convoquée par téléphone pour les réunions du Comité de vigilance;

Enlever définitivement le nom de Jean-Pierre Deschênes dans la liste des membres du Comité de vigilance en tant que représentant de l'Association du Lac L'Achigan (liste des présences des comptes-rendus, etc.);

S'assurer de connaître la décision du CRE-Laurentides quand à la nomination d'un nouveau représentant au sein du Comité ou au non renouvellement de leur représentation;

Effectuer une démarche afin que des représentants de groupes environnementaux se joignent à la composition actuelle du Comité.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS

5.1 Registre des plaintes

M. Simon Mercier, directeur des opérations du site chez WM, présente le registre des plaintes en date du 17 septembre 2009. Il explique chacune des plaintes ayant été déposées depuis la dernière rencontre du Comité ainsi que les causes potentielles et les mesures correctives entreprises par WM pour y répondre.

Le registre des plaintes figure à l'Annexe 4.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
L'émission d'un avis d'odeur ne se traduit pas nécessairement par la présence d'odeurs. Cela ne doit pas dire qu'il doit y avoir des odeurs. Idéalement, il n'y a pas	M. Mercier répond que les procédures sont respectées afin de minimiser les odeurs même en période d'avis.
d'odeurs en période d'avis.	M. Lacombe ajoute que, par exemple, durant les deux semaines de la construction, les travaux susceptibles de générer des odeurs ont été suspendus.
Quand j'ai appelé pour déposer ma plainte, c'est parce qu'il y avait réellement de très fortes odeurs. Le genre d'odeurs qui font tousser.	M. Mercier répond qu'en effet, cette journée-là, il y a eu des odeurs.
Est-ce que des études sont réalisées sur la dispersion des odeurs ? Il y a plusieurs couches dans l'atmosphère, des vents dominants et contraires, etc.	M. Mercier répond que les dernières plaintes au cours de l'hiver dernier avaient été causées par des conditions météorologiques particulières, soit une absence de vent pendant plusieurs heures qui crée une masse d'odeurs.
Il y a eu une plainte d'odeurs de biogaz à l'intersection des routes 50 et 117. Est-ce qu'il y a des installations de Gaz Métro dans ce secteur ?	M. Mercier répond que non, mais qu'une employée habitant dans ce secteur avait également perçu les odeurs de biogaz.
Il y a M. Valiquette dans ce secteur.	M. Mercier répond que lors de la réception de plaintes, il faut toujours valider que la source des odeurs soit bien le site d'enfouissement. Il poursuit en mentionnant que l'usine de transformation de betteraves produit une odeur particulière.
L'odeur et l'intensité varient selon les marinades.	

Questions ou commentaires	Réponses
On ne veut pas être trop insistants en formulant des plaintes, mais on a l'impression que cela peut vous aider à identifier les problématiques.	M. Mercier répond qu'il est toujours difficile de faire une intervention rapide pour diminuer les odeurs, mais que les plaintes aident effectivement au développement des travaux et projets, etc. Il encourage les membres à continuer de contacter WM.
Est-ce que le système de neutralisant d'odeurs peut être utilisé en agriculture, par exemple pour le purin ?	M. Delisle répond que oui et qu'un éleveur de porcs près de sa résidence utilise un tel système et que c'est efficace.

5.2 Suivi « goélands »

M. Mercier présente les graphiques exposant les décomptes de goélands pour le site d'enfouissement et la carrière ainsi qu'un graphique avec les données pour le site d'enfouissement et ses sites périphériques (carrière et champs). Ils mentionnent que les chiffres sont un peu plus bas que les années précédentes et ajoute qu'une bonne pression doit être maintenue sur les oiseaux actuellement puisqu'ils sont en migration. M. Mercier présente également le décompte des goélands au niveau des lacs à proximité du site.

Les graphiques présentés sur le suivi des goélands figurent à l'Annexe 5.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, le commentaire suivant est formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
Le programme d'effarouchage des goélands au lac L'Achigan fonctionne très bien. L'Association des propriétaires du lac L'Achigan (APLA) a tenté d'aider les propriétaires du lac Connelly par rapport à la problématique des goélands, mais ces derniers n'ont pas voulu s'organiser pour régler cette question.	

5.3 Visites du site Internet

M. Vincelette présente les statistiques de visites du site Internet du Comité ainsi que quelques données sur la provenance des visiteurs.

Un tableau présentant les statistiques de visites par mois se trouve à l'Annexe 6 et les tableaux de provenance des visiteurs à l'Annexe 7.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, le commentaire suivant est formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
	M. Delisle mentionne que <i>Transfert Environnement</i> a su que le site Internet du Comité de vigilance a été recommandé
	comme référence par d'autres intervenants.

5.4 Courriels

M. Vincelette précise qu'aucun courriel ni aucune demande de renseignements n'ont été reçus via le site Internet du Comité depuis la dernière rencontre en mars 2009. Le dernier courriel reçu remonte au mois de novembre 2008.

5.5 Chronique dans le journal Le Contact

M. Vincelette présente une copie de la page ou l'on retrouve l'article du Comité de vigilance dans le journal Le Contact du mois de juin. Les chroniques originales sur les réunions du Comité n'ont pas été publiées en raison du manque d'espace dans le journal. Les parutions du journal sont à raison de quatre fois par année soit en mars, juin, septembre et décembre.

L'extrait du journal où est parue la mention sur le Comité de vigilance figure à l'Annexe 8.

5.6 Diffusion du Rapport annuel 2008

M. Vincelette précise que le rapport annuel 2008 ainsi que le communiqué ont été envoyés aux membres du Comité, avec les modifications demandées par ces derniers lors de la dernière rencontre.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, un commentaire a été formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
Les documents remis aux membres ne font pas état des modifications que nous avions demandées. Il ne s'agit pas de la bonne version.	

Il est décidé de rediscuter des versions du Rapport annuel 2008 et du communiqué au point « divers » afin de laisser le temps de valider les faits.

PAUSE

6. DÉCRET D'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT

M. Delisle cède la parole à M. Brien pour une présentation portant sur le décret d'autorisation du gouvernement concernant le projet de développement du site de Sainte-Sophie.

La présentation de M. Brien figure à l'Annexe 9.

À la suite de la présentation de M. Brien, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce qu'après la première période de 5 ans, vous devrez encore passer devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ?	M. Brien répond que la procédure sera uniquement une nouvelle demande de certificat d'autorisation (CA) et que WM n'aura pas besoin d'aller au BAPE cette fois.
Je ne suis pas certain de comprendre ce qu'implique le premier certificat d'autorisation de 5 ans par rapport à la capacité.	M. Brien répond qu'il faut faire attention de ne pas mêler le volume d'enfouissement, en mètres cubes, qui comprend notamment la terre utilisée sur le site, et la capacité permise en tonnes métriques qui représente les matières qui entrent au site.

Questions ou commentaires	Réponses
On recycle plus, mais la consommation augmente elle aussi de son côté.	M. Brien répond que l'économie allait bien il y a quelques années, ce qui impliquait une augmentation du recyclage, mais également une augmentation de l'enfouissement de matières. Le Québec est le pire producteur de déchets au monde.
Est-ce qu'il faut adapter les opérations selon les nouvelles échéances du certificat d'autorisation, en fonction de 5 ou 10 ans ?	M. Brien répond que oui et qu'il faut modifier les systèmes de captage et les stations de pompage en fonction de la nouvelle échéance qui n'est plus de 25 ans.
Est-ce que le projet de compensation pour la Woodwardie de Virginie va être abandonné ?	M. Brien répond qu'en effet, le projet n'a pas lieu d'être réalisé puisque WM ne touche plus à la tourbière selon le CA.
Pour les dix prochaines années, vous n'avez pas besoin d'aller plus à l'ouest ?	M. Lacombe répond que WM devra aller un peu vers l'ouest, mais que la partie située au sud-est de la zone 4 est suffisante pour les cinq premières années. Il explique que la répartition des cellules doit être revue en fonction des échéances de 5 et 10 ans.
Est-ce qu'il y a quelque chose qui protège le tuyau que vous avez installé le long de la 1ère rue ? Est-ce qu'il y a des pertes entre l'entrée et la sortie de cette conduite de rejet jusqu'à la rivière Jourdain ?	M. Lacombe répond que des tests d'étanchéité sont menés chaque année.
Si le tuyau perce, plusieurs mois peuvent donc s'écouler avant de le savoir ?	M. Lacombe répond que les chances qu'un bris survienne dans la conduite sont très minces. Il ajoute que des valves sont présentes pour libérer la pression, que la conduite est fabriquée en un matériel inerte et que de la bentonite a été mise

Questions ou commentaires	Réponses autour du tuyau. Il compare l'installation à celle effectuée pour les puits verticaux sur le site.
Y a-t-il des sondes le long de la conduite ?	M. Lacombe répond que non. Il précise toutefois que des vérifications sont faites par le biais de « regards », et ce, deux fois par année.
À plusieurs occasions, on entend l'eau qui circule dans la conduite près des évents.	M. Lacombe précise qu'il a été mis au courant de la situation. Il ajoute qu'il a mené, avec les consultants, des tests sur la conduite (utilisation à pleine capacité). Des tests supplémentaires avec les consultants sont prévus la semaine prochaine. M. Lacombe propose au membre du Comité qui a soulevé ce point de collaborer à ces tests.
La présence de ce bruit d'écoulement n'est pas régulière. Parfois, on entend très bien et d'autres fois rien du tout.	
Ce sont bien des eaux traitées qui circulent dans cette conduite ?	M. Lacombe répond que ce sont des eaux traitées qui respectent les normes de rejet et qui sont dirigées vers la rivière Jourdain.
Est-ce qu'il y a une zone tampon de 50 m à partir de la limite du site pour le nouveau développement ?	M. Brien répond que dans le cas du nouveau site, l'exigence de la bande tampon sera respectée à l'intérieur même du site, soit directement sur les propriétés de WM. Pour l'ancien site, une entente d'achat avait été conclue pour acquérir une zone tampon.
Qu'est-ce qui peut nous assurer de votre bonne foi lors des échantillonnages d'eau et des biogaz ?	M. Brien précise que ce n'est pas WM qui effectue les échantillonnages, mais bien des consultants engagés, des professionnels qui ont leur propre code

Questions ou commentaires	Réponses
	d'éthique. Il ajoute que tous les prélèvements sont envoyés dans des laboratoires accrédités par le gouvernement. Le MDDEP prend également ses propres échantillons, tant au niveau de l'eau que du biogaz. Le moment de l'échantillonnage varie d'une direction régionale du ministère à l'autre, certaines effectuant les échantillons en même temps que les consultants.
Quelle est exactement la garantie financière pour l'institution pénitentiaire, les citoyens et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ?	M. Brien répond que WM ajoute une nouvelle entente d'un million de dollars comme garantie financière couvrant les trois groupes. Cette garantie existe en cas de problème avec l'approvisionnement en eau potable ou si la compagnie se défilait pour régler une situation occasionnée par elle. Le gouvernement dispose alors de l'argent pour compléter les travaux nécessaires. C'est le même principe que pour la fiducie post-fermeture. La garantie est aux frais de WM, pour un total de deux millions, avec le premier million du décret de 2004 et un autre million au présent décret.

ACTIONS DE SUIVI:

Présenter au Comité la nouvelle chronologie de développement du site, une fois qu'elle sera prête et entérinée par le MDDEP;

S'assurer que M. Proulx ait la possibilité de s'impliquer au moment des tests par rapport à l'écoulement des eaux dans la conduite de rejet qui longe la première rue;

Faire un retour sur le bruit de l'écoulement des eaux dans la conduite de rejet et présenter les conclusions à ce sujet lors de la prochaine rencontre.

7. ANNONCE DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

M. Vincelette cède la parole à Mme Yanie Villeneuve, du centre local de développement (CLD) de la Rivière-du-Nord, afin qu'elle puisse présenter les deux projets supportés par le Fonds de valorisation agricole (FVA). Elle mentionne que le premier financement du FVA est alloué à une promotrice de Sainte-Sophie qui veut développer une plantation de sureau et que le deuxième est accordé à un producteur de pommes de terres de Sainte-Anne-des-Plaines qui veut agrandir son entrepôt et se doter d'une technologie GPS.

M. Vincelette précise qu'un communiqué de presse a été émis pour l'annonce du financement de ces deux projets. Il figure à l'Annexe 10 du présent document. Un article sur le projet de verger de sureau figure aussi à l'Annexe 11

À la suite des interventions de Mme Villeneuve et M. Vincelette, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Où se trouve exactement la plantation de sureau qui sera financée ?	Mme Villeneuve précise que le projet de verger de sureau est issu de l'entreprise Verger <i>Fleurs de sureau</i> à Sainte-Sophie, sise sur le chemin de l'Achigan Sud.
Est-ce que ces deux projets complètent le programme de financement du Fonds de valorisation agricole ?	Mme Villeneuve répond que non et qu'il y a encore place à d'autres projets.
Est-ce qu'il faut déjà être agriculteur pour pouvoir bénéficier du Fonds de valorisation agricole ou on peut le devenir en proposant un projet ?	Mme Villeneuve répond qu'il n'est pas nécessaire d'être déjà agriculteur pour bénéficier du financement, mais qu'il est impératif de se situer à l'intérieur du périmètre établi. Elle ajoute qu'une liste des agriculteurs présents dans le périmètre a été fournie par le MAPAQ et que le nombre se situe autour de 60. M. Vincelette précise que le périmètre de la limite pour les projets qui veulent être financés avait été présenté lors de la dernière rencontre et est exposé en annexe du dernier compte-rendu.

8. PRÉSENCE DU COMITÉ À LA JOURNÉE PORTES OUVERTES

M. Vincelette précise que la journée portes ouvertes a été tenue le dimanche dernier, soit le 13 septembre 2009. Il mentionne la participation de quelques membres du Comité de vigilance à l'activité, prenant part à la visite en autobus, effectuant quelques interventions, posant des questions et répondant à d'autres participants. Les participants ont trouvé leur expérience fort intéressante.

Le communiqué de presse annonçant la journée portes ouvertes figure à l'Annexe 12.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que vous allez récidiver l'année prochaine avec une journée portes ouvertes ?	M. Vincelette répond que WM essaie de réaliser une telle journée une fois par année. Il ajoute qu'avec la participation des membres du Comité de vigilance, la journée prend une autre approche.
Il faudrait corriger un des tableaux utilisé lors de la journée portes ouvertes dans lequel une coquille s'est glissée. Il y est inscrit « popriété » au lieu de « propriété »	

9. DIVERS

Il est constaté que les versions du rapport annuel envoyées par courriel et remises au début de la rencontre aux membres du Comité sont les versions à jour, incluant les modifications demandées. Il est conclu que mercredi le 23 septembre est la date butoir pour que des modifications au rapport annuel soient signalées à WM par le Comité.

ACTION DE SUIVI:

Diffuser le rapport annuel 2008 du Comité.

Une question est formulée à l'endroit de WM :

Questions ou commentaires	Réponses
Pourquoi WM intervient-il dans la gestion des matières résiduelles de Longueuil ?	M. Brien répond que WM possède un poste de transbordement à Longueuil.

10. PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le 3 décembre 2009.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20h39.

Alex Craft Alexandra Boileau Rapporteurs de la réunion